

*COMMUNIQUÉ DE PRESSE*

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE NANOBIOTIX DU 30 NOVEMBRE 2020**

**Paris, France ; Cambridge, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique); 10 novembre, 2020 – [NANOBIOTIX](#)** (Euronext : NANO – ISIN : FR0011341205 – la « Société »), société française pionnière en nanomédecine développant de nouvelles approches thérapeutiques pour le traitement du cancer, informe aujourd'hui que son Assemblée générale extraordinaire est appelée à se tenir le 30 novembre 2020 à 9h30.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 dont les dispositions ont été prolongées jusqu'au 30 novembre 2020 par décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020, cette assemblée générale se déroulera à huis clos, i.e. hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister. Les actionnaires ne seront donc pas en mesure d'assister physiquement à ladite assemblée mais pourront s'y faire représenter et voter dans les conditions précisées ci-après.

**Modalités de participation :**

Le vote en séance n'étant pas possible dans une configuration d'assemblée générale à huis clos, les actionnaires pourront voter à distance, avant la tenue de l'assemblée générale, en donnant pouvoir ou en votant par correspondance selon les modalités suivantes :

CIC tiendra, à l'adresse e-mail suivante : [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr) à la disposition des actionnaires, sur demande de leur intermédiaire financier, des formulaires de vote par correspondance ou par procuration.

Les demandes de formulaire de vote devront parvenir à CIC, à l'adresse [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr) six (6) jours au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit le **24 novembre 2020 au plus tard**.

Les formulaires de vote dûment remplis devront être retournés auprès du CIC, à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus, trois (3) jours francs au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit le **26 novembre 2020 au plus tard**, et accompagnés de l'attestation de participation délivrée par les intermédiaires habilités, pour les actions au porteur.

Afin que les désignations ou révocations de mandats, dûment signées et complétées, puissent être valablement prises en compte, elles devront parvenir au CIC au plus tard :

- La veille de l'assemblée, soit le **29 novembre 2020 avant 15 heures** (heure de Paris), pour les notifications effectuées par voie électronique à l'adresse suivante : [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr)

Il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote ou envoyé un pouvoir :

- Peut, en application du décret n°2020-418 du 10 avril, choisir un autre mode de participation à l'assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne au CIC à l'adresse électronique suivante : [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr), dans les délais légaux, en précisant qu'il s'agit d'une nouvelle instruction qui annule et remplace la précédente.
- Peut, à tout moment, céder tout ou partie de ses actions. Si la cession intervient avant le **26 novembre 2020 à zéro heure**, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire

habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

#### Questions écrites :

Tout actionnaire peut également formuler une question écrite. Ces questions devront être adressées :

- Au siège social 60, rue de Wattignies 75012 Paris, par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au président du directoire
- À l'adresse électronique suivante : [investors@nanobiotix.com](mailto:investors@nanobiotix.com)

**au plus tard quatre (4) jours** ouvrés avant l'assemblée générale, **soit le 24 novembre 2020**, accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Par ailleurs, dans la mesure où l'assemblée générale hors la présence physique des actionnaires, il est rappelé que les actionnaires ne pourront pas poser des questions orales ou proposer des résolutions nouvelles, pendant l'assemblée générale. Toutefois, les questions écrites des actionnaires qui sont envoyées à la Société après la date limite prévue par les dispositions réglementaires mais avant l'assemblée générale via l'adresse électronique [investors@nanobiotix.com](mailto:investors@nanobiotix.com) seront traitées dans la mesure du possible.

#### Droit de communication des actionnaires :

Tous les documents et informations prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés ou téléchargés sur le site de la Société : [www.nanobiotix.com](http://www.nanobiotix.com) à compter du vingt-et-unième (21<sup>ème</sup>) jour précédant l'assemblée c'est-à-dire le **9 novembre 2020**.

#### A propos de NANOBIOTIX : [www.nanobiotix.com](http://www.nanobiotix.com)

Créée en 2003, Nanobiotix est une société pionnière et leader en nanomédecine, développant de nouvelles approches pour améliorer radicalement les bénéfices pour les patients, et amener la nanophysique au cœur de la cellule.

La philosophie de Nanobiotix est de faire appel à la physique pour designer et proposer des solutions inédites, efficaces et généralisables pour répondre à d'importants besoins médicaux et non satisfaits.

Le premier produit d'une nouvelle classe, NBTXR3, dont Nanobiotix est propriétaire, a pour objectif l'expansion des bénéfices de la radiothérapie à des millions de patients atteints de cancers. Le programme d'Immuno-Oncologie de Nanobiotix pourrait apporter une nouvelle dimension aux immunothérapies en oncologie.

Nanobiotix est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0011341205, code mnémorique Euronext : NANO, code Bloomberg : NANO:FP). Le siège social de la Société se situe à Paris, en France. La Société détient également une filiale, Curadigm, située en France et aux Etats-Unis, ainsi qu'une filiale à Cambridge, aux Etats-Unis et deux filiales en Europe, en Espagne et en Allemagne.

**Contacts**

---

*Nanobiotix*

---

**Département Communications***Brandon Owens*

+1 (617) 852-4835

[contact@nanobiotix.com](mailto:contact@nanobiotix.com)**Département Relations****Investisseurs***Ricky Bhajun*

+33 (0)1 79 97 29 99

[investors@nanobiotix.com](mailto:investors@nanobiotix.com)

---

*Relations Médias*

---

France – Ulysse Communication

**Pierre-Louis Germain**

+ 33 (0) 6 64 79 97 51

[plgermain@ulyse-communication.com](mailto:plgermain@ulyse-communication.com)